

Image not found or type unknown



Regroupement familial sur place

Par **LIAMYA**, le **28/02/2008** à **17:38**

bonjour, j'ai mon oncle qui est handicapé à 80% qui a une carte de résidence de 10 ans. Il est venu en avril 2007 avec son épouse qui à un visa touristique.rnJe voudrais savoir si elle pouvait bénéficier du regroupement familial sur place car elle ne peut pas repartir puisque son mari se fait soignerrnMerci de me répondre

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2008** à **03:38**

Bonjour rnrnoui elle peut faire une demande de carte de sejour mention "vie privée et familiale" rnattention elle n'est pas de droit dans votre cas.rnrnSi elle est refusée il faudra demander un visa long séjour auprès du consulat dont votre tante est lla ressortissante.rnrnRestant à votre disposition.